

Principaux changements apportés au protocole 2008 de suivi des mortalités

Protocole 2013	Protocole 2008
<i>Durée</i>	
Le suivi des mortalités couvre l'ensemble de la phase d'opération du parc éolien : les 3 premières années et à tous les 10 ans par la suite (sans nouveau décret).	Suivi seulement pour les trois premières années d'opération (1, 2 et 3)
<i>Effort</i>	
Un minimum de 40 % des éoliennes suivis lors des 3 premières années <ul style="list-style-type: none"> Il est essentiel d'assurer un pourcentage d'éoliennes suffisant lors des 3 premières années afin de capter la variabilité interannuelle et spatiale des mortalités. 	Un minimum de 50 % des éoliennes suivis lors de la première année
Intervalle des visites de 3 jours pour les chauves-souris Intervalle des visites de 7 jours pour les oiseaux de proie	Intervalle des visites de 7 jours
Zone inventoriée de 80 m de côté avec transect de 5 m <ul style="list-style-type: none"> Il est possible d'ajuster la zone inventoriée en fonction de l'aire de travail conservée. Ces éléments de discussion font partie des échanges entre le promoteur et la direction régionale concernée lors du dépôt du protocole d'échantillonnage. 	Zone inventoriée de 120 m de côté avec transect de 10 m
<i>Mortalité d'espèces sensibles</i>	
<u>Oiseaux de proie morts ou blessés</u> Le protocole spécifie la procédure à suivre lors de la découverte d'oiseaux de proie morts ou blessés (en lien avec le Règlement sur les animaux à déclaration obligatoire).	Rien de prévu à cet effet
<u>Autres espèces menacées, vulnérables ou susceptibles</u> Toute découverte d'une de ces espèces doit être signalée à la direction régionale par courriel dans les 24 h.	
<i>Périodes</i>	
<u>Oiseaux de proie - migration printanière</u> La période de suivi de la migration printanière varie en fonction des domaines bioclimatiques : <ul style="list-style-type: none"> Dom. biocl. de l'Érablière : 12 semaines 	Oiseaux de proie - migration printanière : fin mars au début juin : 10 semaines

Protocole 2013	Protocole 2008
<ul style="list-style-type: none"> • Dom. biocl. de la Sapinière à bouleau jaune : 11 semaines • Dom. biocl. de la Sapinière à bouleau blanc : 10 semaines • Dom. biocl. de la Pessière à mousses : 9 semaines 	
Périodes	
<p>Oiseaux de proie - migration automnale :</p> <p>La période de suivi de la migration automnale varie en fonction des domaines bioclimatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dom. biocl. de l'Érablière : 16 semaines • Dom. biocl. de la Sapinière à bouleau jaune : 15 semaines • Dom. biocl. de la Sapinière à bouleau blanc : 14 semaines • Dom. biocl. de la Pessière à mousses : 13 semaines 	<p>Oiseaux de proie - migration automnale :</p> <p>mi-août à mi-novembre : 12 semaines (<i>plutôt 14</i>)</p>
<p>Chiroptères - reproduction :</p> <p>mi-mai à fin juillet : 11 semaines</p>	<p>Chiroptères - reproduction :</p> <p>début juin à fin juillet : 8 semaines</p>
<p>Chiroptères - migration automnale :</p> <p>début août à mi-octobre : 11 semaines</p>	<p>Chiroptères - migration automnale :</p> <p>mi-août à mi-octobre : 8 semaines</p>
Test de persistance des carcasses	
<p>30 carcasses / 3 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 carcasses * 3 classes de taille (chauves-souris, petits et grands oiseaux) • Printemps, été, automne 	<p>Un test par période</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 carcasses / période • printemps, reproduction, automne
<p>Durée du test: 14 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites quotidiennes les 7 premiers jours et à tous les 2 jours par la suite (1 à 7, 9, 11, 13) 	<p>Durée du test : 28 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites quotidiennes les 5 premiers jours et aux jours 7,10, 14, 18, 23 et 28
Test d'efficacité des observateurs	
<p>15 leurres / 2 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 leurres * 3 classes de taille (chauves-souris, petits et grands oiseaux) 	<p>60 carcasses / année</p>

Protocole 2013**Protocole 2008*****Estimations des mortalités***

Utilisation d'un logiciel standardisé (Huso et al. 2011)

- La DFTA demeure à l'affût des meilleurs estimateurs à utiliser et poursuivra sa veille de littérature sur le sujet.

Une équation

Données brutes

La transmission des rapports doit se faire au plus tard le 31 janvier et la DFTA souhaite recevoir les données numériques sur une base volontaire.

- La DFTA analysera la faisabilité de se joindre à l'Initiative de « La base de données du suivi des populations d'oiseaux et de chauves-souris relié à l'énergie éolienne », une initiative conjointe de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CANWEA), du Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada, d'Études d'Oiseaux Canada (ÉOC) et du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRN) (voir le site suivant : <http://www.birdscanada.org/birdmon/wind/about.jsp>).

À transmettre au plus tard le 31 décembre (pas de mention particulière sur les données brutes)